



## MYTHES ET DÉSINFORMATION DIFFUSÉS PAR L'ACDA :

(Mai 2010)

1

### L'ACDA prétend que la contrebande est en « progression fulgurante ».<sup>1</sup>

La contrebande représente certainement une portion importante du marché des cigarettes. Cependant, on ne peut pas prétendre qu'elle augmente actuellement de façon fulgurante, compte tenu de plusieurs indicateurs (dont ceux venant de l'industrie) pointant plutôt vers une stabilisation et même une diminution [nos soulignés] :

► Selon le ministère des Finances du Québec, les ventes légales ont augmenté (malgré la baisse du tabagisme) : « Les revenus provenant de la taxe spécifique sur les produits du tabac sont revus à la hausse de 65 millions de dollars en raison de l'augmentation du nombre de cigarettes vendues légalement. Un meilleur contrôle à la frontière et la mise en place d'une nouvelle équipe de la Sûreté du Québec dans la région de Valleyfield ont entravé l'approvisionnement en tabac des contrebandiers. L'offre réduite des produits illicites a eu pour effet d'augmenter les ventes légales des produits de tabac. En 2009-2010, les revenus de la taxe sur le tabac versés au fonds consolidé du revenu s'établiront à 658 millions de dollars par rapport à 594 millions de dollars en 2008-2009. »<sup>2</sup>

► En avril 2010, Philip Morris International, le géant mondial de la cigarette, rapportait une réduction de la contrebande au Canada dans son rapport annuel (2009): « the total tax-paid cigarette market was up 3.4 %, primarily reflecting stronger government enforcement measures to reduce contraband sales. »<sup>3</sup> Selon la compagnie, des interventions gouvernementales plus musclées auraient eu pour effet d'augmenter les ventes légales de cigarettes pour le premier quart de l'année 2010 de 10,4 %, comparativement au premier quart de 2009: « In Canada, the total tax-paid cigarette market was up by 10.4 %, mainly reflecting stronger government enforcement measures to reduce contraband sales. »<sup>4</sup>

► Selon le rapport annuel 2009 de la multinationale British American Tobacco, maison mère d'Imperial Tobacco, il y a eu une diminution de la contrebande: pour l'année 2009, « Profit in Canada increased, benefiting from strong currency and some reduction in illicit trade... »<sup>5</sup>

► Une des études maison de l'ACDA sur les mégots de cigarettes autour des écoles<sup>6</sup> suggère un plafonnement de la contrebande au Québec, avec un nombre de mégots illégaux plutôt stable, ayant même « diminué de 1 % au Québec »<sup>7</sup> entre 2007 et 2008. (Les deux études plus récentes de 2009 et 2010 ne permettent pas de faire ce type de comparaison, bien que l'ACDA en fasse dans ses communications avec les médias.)

<sup>1</sup> ACDA, Communiqué de presse, 29 septembre 2009. [http://www.acda-aqda.ca/Communique\\_de\\_presse\\_Drumond.pdf](http://www.acda-aqda.ca/Communique_de_presse_Drumond.pdf)

<sup>2</sup> Ministère des Finances, Budget 2010-2011, <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2010-2011/fr/documents/PlanBudgetaire.pdf>

<sup>3</sup> Philip Morris International, page 35, « Annual Report 2009 », [http://media.corporate-ir.net/media\\_files/irol/14/146476/2009\\_Annual\\_Report.pdf](http://media.corporate-ir.net/media_files/irol/14/146476/2009_Annual_Report.pdf)

<sup>4</sup> Philip Morris International, [http://media.corporate-ir.net/media\\_files/irol/14/146476/PMIQ12010PressRelease.pdf](http://media.corporate-ir.net/media_files/irol/14/146476/PMIQ12010PressRelease.pdf)

<sup>5</sup> British American Tobacco, « Annual Report 2009 », page 45, 3<sup>e</sup> paragraphe. [http://www.bat.com/group/sites/uk\\_3mnfen.nsf/vwPagesWebLive/DO52AK34/\\$FILE/medMD83VF6K.pdf?openelement](http://www.bat.com/group/sites/uk_3mnfen.nsf/vwPagesWebLive/DO52AK34/$FILE/medMD83VF6K.pdf?openelement)

<sup>6</sup> ACDA, « Étude sur la contrebande de tabac chez les jeunes », 2008

<sup>7</sup> Dans l'étude de 2008, on avait augmenté le nombre de régions sondées, et ce n'est qu'en incluant ces nouvelles régions (comme Châteauguay, tout proche d'une réserve) que l'étude 2008 a pu « détecter » une hausse. Mais si on compare les régions sondées en 2007 avec les régions sondées en 2008, l'étude 2008 conclut qu'il y a « une incidence du tabac illicite stationnaire ». ACDA, « Étude sur la contrebande de tabac chez les jeunes, 2008 », page 10, dernier paragraphe, 14 septembre 2008. [http://www.acda-aqda.ca/Etude\\_Contrebande\\_Jeunes\\_2008\\_MTL.pdf](http://www.acda-aqda.ca/Etude_Contrebande_Jeunes_2008_MTL.pdf)

► En avril 2009, la revue canadienne spécialisée des dépanneurs *YCM* rapporte que la vente de cigarettes légales a augmenté de 2,3 % au Québec entre 2007 et 2008<sup>8</sup>.

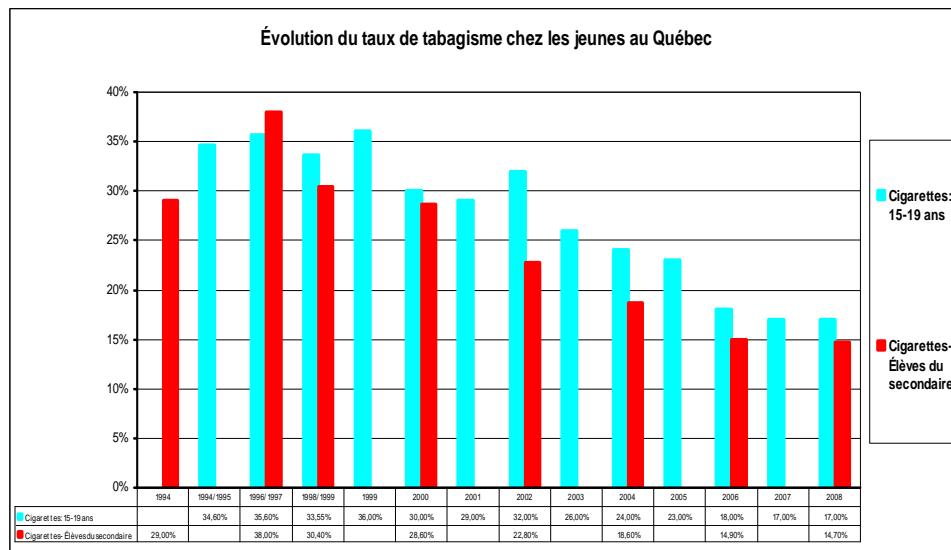
► Le 14 décembre 2009, le ministre des Finances de la Nouvelle-Écosse rapportait que « les revenus des taxes sur le tabac ont augmenté de 12,4 millions \$. La croissance des revenus est un résultat d'une augmentation de la consommation de produits de tabac légaux. »<sup>9</sup>

► Le 1<sup>er</sup> décembre 2009, le ministère des Finances du Nouveau-Brunswick révisait à la hausse (de 90 à 94 millions \$) les revenus prévus des taxes sur le tabac pour l'année fiscale 2010, soit une augmentation de 4,4 %.<sup>10</sup>

## 2

**L'ACDA prétend faussement que la contrebande « envahit nos écoles »<sup>11</sup> et que « les jeunes fument plus que jamais ».<sup>12</sup>**

Bien que la contrebande freine effectivement les progrès de la lutte contre le tabagisme, la réalité est que **le tabagisme chez les jeunes au Québec n'a jamais été aussi bas**. Chez les élèves du secondaire, le taux de tabagisme est passé de 38,0 % en 96/97 à 22,8 % en 2002, à 14,7 % en 2008<sup>13</sup>. Chez les 15-19 ans, de 35,6 % en 96/97 à 32,0 % en 2002, à 17 % en 2008<sup>14</sup>. (Santé Canada explique que, pour le Québec, il n'y a aucune différence statistiquement significative entre les données 2008 et les données partielles pour 2009.) En somme, l'approche globale des gouvernements fédéral et du Québec (législation, éducation et taxation) s'avère efficace et ce, malgré le problème de la contrebande. Il n'y a donc aucune justification pour modifier de façon drastique l'ensemble des mesures et des programmes gouvernementaux de lutte contre le tabac, incluant la politique des taxes élevées.



<sup>8</sup> **Your Convenience Manager**, « Not so dark side of tobacco » par Tod Sinclair, page 22, mars/avril 2009,

[http://cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2010/ARTI\\_09\\_03\\_00\\_YCM\\_NotSoDarkSideOfTobacco\\_Extrait.pdf](http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2010/ARTI_09_03_00_YCM_NotSoDarkSideOfTobacco_Extrait.pdf)

<sup>9</sup> **Ministre des Finances Graham Steele**. « Nova Scotia fiscal update, December 14, 2009 », [www.gov.ns.ca/finance/site-finance/media/finance/forecast\\_update\\_dec\\_2009.pdf](http://www.gov.ns.ca/finance/site-finance/media/finance/forecast_update_dec_2009.pdf). Voir page 3: « Tobacco tax revenues are up \$12.4 million from budget. The growth in revenues is a result of increased consumption of legal tobacco products. »

<sup>10</sup> **Ministère des Finances du Nouveau-Brunswick**. Budget principal 2010-2011 déposé le 1er décembre 2009. Voir page 220 :

[www.gnb.ca/0160/budget/buddoc2010/ME2010-11\\_Final.pdf](http://www.gnb.ca/0160/budget/buddoc2010/ME2010-11_Final.pdf)

<sup>11</sup> [http://www.acda-aqda.ca/html/article\\_11.html](http://www.acda-aqda.ca/html/article_11.html)

<sup>12</sup> **Michel Gadbois**, cité dans « Les écoles, cibles des trafiquants », Journal de Québec, 22 septembre 2009.

<http://lejournaldequebec.canoe.ca/journaldequebec/actualites/quebec/archives/2009/09/20090921-142135.html>

<sup>13</sup> **Institut de la statistique du Québec**, « Enquête québécoise sur le tabac chez les élèves du secondaire: 2008 »,

[http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/rapport\\_tabagisme.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/rapport_tabagisme.htm)

<sup>14</sup> (94/95) Enquête nationale sur la santé de la population : [http://www.phac-aspc.gc.ca/ccdpc-cpcmc/cancer/publications/nphs-sboc/ta3\\_f.html](http://www.phac-aspc.gc.ca/ccdpc-cpcmc/cancer/publications/nphs-sboc/ta3_f.html) ; (96/97) Enquête nationale sur la santé de la population : [http://www.phac-aspc.gc.ca/ccdpc-cpcmc/cancer/publications/nphs-sboc/tab3\\_f.html](http://www.phac-aspc.gc.ca/ccdpc-cpcmc/cancer/publications/nphs-sboc/tab3_f.html) ; (98/99) Institut de la statistique du Québec : [http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf/e\\_soc98v2-3.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf/e_soc98v2-3.pdf) ; (99 à 2008) : Santé Canada : [http://www.hc-sc.gc.ca/hc-pst/tobac-tabac/research-recherche/stat\\_ctums-esutc\\_prevalence/prevalence-fra.php](http://www.hc-sc.gc.ca/hc-pst/tobac-tabac/research-recherche/stat_ctums-esutc_prevalence/prevalence-fra.php)

## 3

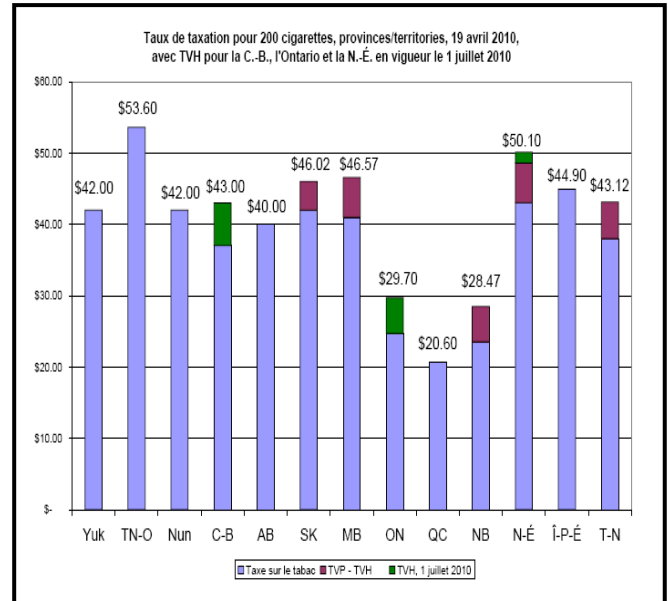
### L'ACDA prétend qu'une baisse des taxes réglerait le problème de la contrebande.<sup>15</sup>

#### Une baisse des taxes ne permettra pas d'enrayer la contrebande.

► Le niveau des activités de contrebande n'est pas proportionnel au prix des cigarettes. En fait, c'est généralement dans les provinces où les prix sont les moins élevés<sup>16</sup> que la contrebande est la plus répandue, par exemple au Québec et en Ontario.

► La principale cause de la contrebande est le manque de contrôle de la criminalité. Comme l'a dit la Banque Mondiale, « *si la contrebande constitue indéniablement un problème sérieux, [...] ce n'est pas en réduisant les taxes ni en renonçant à les augmenter qu'il convient de réagir, mais en réprimant la criminalité* »<sup>17</sup>.

► À l'heure actuelle, même si on éliminait toutes les taxes sur le tabac, le prix des cigarettes légales demeurerait considérablement plus élevé que celui des cigarettes de contrebande<sup>18</sup>.



## 4

### L'ACDA prétend qu'une baisse des taxes n'aurait pas d'impact sur le tabagisme<sup>19</sup>, en se basant sur une étude effectuée par Jean-François Ouellet, professeur aux HEC.

Cette affirmation contredit les conclusions de nombreuses études scientifiques et la position des plus importantes instances économiques. De plus, l'étude Ouellet (« *L'Échec des politiques de taxation à combattre le tabagisme : Les résultats de l'enquête de Statistique Canada de 1994* »<sup>20</sup>, effectuée pour le compte de l'ACDA) a été complètement discréditée par l'avis des experts du Groupe d'Analyse (*rapport complet*<sup>21</sup> et *survol*<sup>22</sup>) qui disent qu'il est impossible de prêter quelque valeur scientifique que ce soit à cette étude.

► Les mêmes données ont été analysées par un groupe de scientifiques dont l'étude « *The effect of tobacco tax cuts on cigarette smoking in Canada* » a été publiée dans la Revue de l'Association

<sup>15</sup> Michel Gadbois, Communiqué de l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation, 11 mai 2010. <http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/May2010/10/c2176.html>

<sup>16</sup> Graphique de la Société canadienne du cancer, 2010

<sup>17</sup> La Banque mondiale, « Le développement à l'Œuvre ; Maîtriser l'épidémie ; L'État et les aspects économiques de la lutte contre le tabagisme », 1999.

<sup>18</sup> Le prix de vente au Québec d'une cartouche de 200 cigarettes est de 65,20 \$, dont 37,60 \$ en taxes provinciales et fédérales. Si on élimine les taxes, le prix de vente serait de 27,60 \$, ce qui demeure considérablement plus élevé que le prix d'un Ziploc de 200 cigarettes de contrebande (10,00 \$). Chiffre provenant du ministère des Finances du Québec, « État de la Situation », données pour 2006, novembre 2008.

<sup>19</sup> Association canadienne des dépanneurs en alimentation, communiqué de presse, 13 janvier 2010. [http://www.acda-aqda.ca/HEC\\_-\\_communiqu\\_e\\_final\\_-\\_FR.pdf](http://www.acda-aqda.ca/HEC_-_communiqu_e_final_-_FR.pdf)

<sup>20</sup> Disponible au : [http://cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2010/ETUD\\_10\\_01\\_13\\_ACDA\\_HEC\\_Etude\\_Taxe\\_FRA.pdf](http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2010/ETUD_10_01_13_ACDA_HEC_Etude_Taxe_FRA.pdf)

<sup>21</sup> Lisa Pinheiro, Pierre Ouellette, Pierre-Yves Crémieux, Marc Van Audenrode, Groupe d'Analyse, « Impact des taxes sur le tabagisme - Critique de l'étude Ouellet », 25 janvier 2010. [http://cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2010/GR\\_ANA\\_2010\\_01\\_25\\_Impact\\_taxes.pdf](http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2010/GR_ANA_2010_01_25_Impact_taxes.pdf)

<sup>22</sup> Lisa Pinheiro, Pierre Ouellette, Pierre-Yves Crémieux, Marc Van Audenrode, Groupe d'Analyse, « Impact des taxes sur le tabagisme - Critique de l'étude Ouellet : Survol des conclusions », 25 janvier 2010. [http://cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2010/GR\\_ANA\\_10\\_01\\_25\\_SURVOL.pdf](http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2010/GR_ANA_10_01_25_SURVOL.pdf)

médicale canadienne<sup>23</sup> et conclut : « *Bien que les taux de tabagisme baissent au Canada, les coupures de taxes sur le tabac semblent avoir ralenti le taux de diminution en encourageant plus de non-fumeurs à commencer à fumer et moins de fumeurs à arrêter.* »

► Une autre étude de chercheurs canadiens (« *The Impact of Tobacco Tax Cuts on Smoking Initiation Among Canadian Young Adults* ») a étudié des données analogues sur une période plus longue (1994-1997) et a trouvé que « *le prix réduit des cigarettes était associé, de façon significative, avec l'initiation au tabagisme plus élevée. ... Les analyses sur la sensibilité ont montré des résultats similaires.* [En conclusion :] *Les jeunes adultes sont sensibles aux prix des cigarettes. Les réductions des prix des cigarettes mèneront à une augmentation de l'adoption du tabagisme parmi ce groupe.* »<sup>24</sup>

► Même le prestigieux **National Bureau of Economic Research (NBER)**<sup>25</sup> (qui comprend seize lauréats du prix Nobel en économie) a effectué une vaste analyse de la sensibilité des prix du tabac au Canada en tenant spécifiquement compte de la présence de la contrebande (« *Estimating Price Elasticity When There is Smuggling: The Sensitivity of Smoking to Price in Canada* »). L'étude aboutit à « *un estimé solide d'élasticité de l'ordre de -0,45 à -0,47* » pour la **population générale**, cette élasticité étant plus prononcée chez les gens à faible revenu.<sup>26</sup> (Cela veut dire qu'une diminution de 10 % du prix entraîne une augmentation d'environ 4,6 % de la consommation de tabac — tout autre facteur étant stable.)

► Des chercheurs du département économique de l'Université Brock ont étudié plus précisément l'impact de la baisse des taxes sur les jeunes au Canada (« *The Economic Impact of Cigarette Tax Reductions on Youth Smoking in Canada* »). L'équipe évalue l'élasticité « **de participation** » des **prix pour les jeunes à -0,914** (ex. : une diminution de 10 % du prix entraîne une augmentation de 9,14 % du nombre de jeunes fumeurs quotidiens) et conclut que les données de l'Enquête nationale sur la santé de la population (1994-1998) de Statistique Canada appuient cette évaluation : les prix au Canada ont baissé en moyenne de 27 % et ont été suivis par une augmentation du tabagisme chez les 14-18 ans de 25 % quatre ans plus tard.<sup>27</sup>

► Finalement, c'est nulle autre que la **Banque mondiale** qui a fait valoir que « *tous les chercheurs ont constaté que les augmentations de prix encouragent certains fumeurs à cesser, qu'elles empêchent d'autres personnes de commencer et qu'elles réduisent le nombre d'anciens fumeurs qui recommencent à fumer.* »<sup>28</sup> Sur le sujet de la contrebande, elle ajoute : « *Les preuves venant de plusieurs pays montrent que, même si elles font face à la contrebande, les hausses des taxes augmentent les revenus gouvernementaux et réduisent la consommation de cigarettes. En outre, les gouvernements peuvent adopter des politiques efficaces de lutte contre la contrebande.* »<sup>29</sup>

<sup>23</sup> Hamilton, V., et al, « The effect of tobacco tax cuts on cigarette smoking in Canada », **Canadian Medical Association Journal**, 15 janvier 1997: <http://www.cmaj.ca/cgi/reprint/156/2/187> : Conclusion: « *Although smoking rates are declining in Canada, tobacco tax cuts appear to have slowed the rate of decline by inducing more nonsmokers to take up smoking and leading fewer smokers to quit.* »

<sup>24</sup> Zhang, Bo, et al, « The Impact of Tobacco Tax Cuts on Smoking Initiation Among Canadian Young Adults », **American Journal of Preventive Medicine**, 2006. [http://www.ajpm-online.net/article/S0749-3797\(06\)00081-X/abstract](http://www.ajpm-online.net/article/S0749-3797(06)00081-X/abstract) : « *Approximately 10% of young adults had initiated smoking at follow-up. Decreased cigarette price was significantly associated with higher smoking initiation (adjusted odds ratio per \$1 decrease for a carton of cigarettes=1.15, 95 % confidence interval [CI]=1.01–1.32, p=0.042). Sensitivity analyses showed similar results. Price elasticity was 3.36 (95 % CI=0.07–6.75). ... Young adults are sensitive to cigarette prices. Reductions in cigarette prices will lead to increased smoking initiation among this group.* »

<sup>25</sup> **National Bureau of Economic Research** « *The NBER is the nation's leading nonprofit economic research organization. Sixteen of the 31 American Nobel Prize winners in Economics and six of the past Chairmen of the President's Council of Economic Advisers have been researchers at the NBER. The more than 1,000 professors of economics and business now teaching at colleges and universities in North America who are NBER researchers are the leading scholars in their fields.* » <http://www.nber.org/info.html>

<sup>26</sup> Gruber, Jonathan & Sen, Anindya & Stabile, Mark, 2003. « Estimating price elasticities when there is smuggling: the sensitivity of smoking to price in Canada », **Journal of Health Economics** Elsevier, vol. 22(5), pages 821-842, September. <http://ideas.repec.org/a/eee/jhecon/v22y2003i5p821-842.html> (étude complète au [http://cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2010/ETUC\\_02\\_05\\_00\\_NBER\\_Study\\_price\\_elasticity\\_Canada.pdf](http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2010/ETUC_02_05_00_NBER_Study_price_elasticity_Canada.pdf))

<sup>27</sup> Diane P. Dupont, Anthony J. Ward, « The Economic Impact of Cigarette Tax Reductions on Youth Smoking in Canada », **Economics**, Brock University, décembre 2002. [http://cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2010/ETUD\\_02\\_00\\_00\\_ImpactTaxes\\_DupontWard2002.pdf](http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2010/ETUD_02_00_00_ImpactTaxes_DupontWard2002.pdf)

<sup>28</sup> **Banque mondiale**, « Tobacco Control at a glance », Juin 2003. <http://go.worldbank.org/SBKAK9ZCF0> ; voir aussi : « Maîtriser l'épidémie, L'État et les aspects économiques de la lutte contre le tabagisme », 1999. <http://siteresources.worldbank.org/INTETC/Resources/375990-1113921116151/Curbing-Tobacco-French.pdf>

<sup>29</sup> **Banque mondiale**, « Myths and Facts ». <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTHEALTHNUTRITIONANDPOPULATION/EXTETC/0,,contentMDK:20365226~menuPK:376607~pagePK:148956~piPK:216618~theSitePK:376601,00.html>



**L'ACDA agit comme si le seul problème était l'accès des jeunes au tabac de contrebande, alors que la consommation par les jeunes des produits de tabac provenant des manufacturiers légaux (cigarettes et cigarillos) est tout aussi alarmante.**

Lorsque l'ACDA réfère à ses études soulignant la proportion de mégots de cigarettes autour des écoles qui proviendrait de la contrebande, elle ne semble pas troublée par les 65 à 70 % de mégots de cigarettes qui proviennent de manufacturiers légaux, même si ces produits sont aussi néfastes pour la santé des jeunes.

► Pas question de se questionner sur les sources des mégots de ces cigarettes légales... Aucune mention du fait qu'en 2009, 15 % des dépanneurs québécois ont vendu illégalement des cigarettes aux mineurs<sup>30</sup>... Aucune mention du fait que le tiers des élèves du secondaire au Québec (32,9 %) rapportent acheter leur tabac dans un commerce<sup>31</sup>. (Pourquoi l'ACDA le mentionnerait? La consommation de produits de tabac légaux représente d'importants profits pour l'industrie et les détaillants.)

**L'ACDA ne semble pas non plus se préoccuper des mégots de cigarillos — les études qu'elle finance ignorent expressément ces produits.**

► Pourtant, ce n'est pas la contrebande de cigarettes qui représente la plus grande menace pour la santé des jeunes, ce sont les cigarillos. L'Institut de la statistique du Québec rapporte depuis 2006 que plus d'élèves du secondaire fument le cigarillo (18 %) que la cigarette (15 %)<sup>32</sup>. Depuis 2006, ce sont les cigarillos qui ont agi en tant que porte d'entrée à la dépendance à la nicotine, pas les cigarettes de contrebande (il y avait peu ou pas de cigarillos sur le marché de contrebande jusqu'à tout récemment). Les cigarillos mènent facilement à la dépendance (puisqu'ils contiennent autant — sinon plus — de nicotine), et ensuite à la consommation de cigarettes (parce qu'elles coûtent moins cher en quantités nécessaires pour alimenter la dépendance).

► Le gouvernement fédéral a adopté la loi C-32 afin d'interdire les saveurs et d'obliger un minimum de 20 unités par emballage, deux mesures efficaces qui éliminent la vente à l'unité des cigarillos aromatisés. Or, voilà qu'un groupe de détaillants du Saguenay s'oppose à cette loi, prétextant que les jeunes se procureront des cigarillos sur le marché de la contrebande.<sup>33</sup> En d'autres mots : vaut mieux abolir les lois qui cherchent à protéger les jeunes de produits du tabac attrayants que de lutter contre la contrebande de cigarillos.

<sup>30</sup> Santé Canada, « Évaluation du comportement des détaillants par rapport à certaines restrictions de l'accès des jeunes au tabac – 2009 », [http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/tobac-tabac/research-recherche/eval/2009\\_result-fra.php](http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/tobac-tabac/research-recherche/eval/2009_result-fra.php) (Détails sur le Québec reçus séparément : 85 % refusent de vendre aux mineurs.)

<sup>31</sup> Institut de la statistique du Québec, « Enquête québécoise sur le tabac chez les élèves du secondaire: 2008 », page 68. [http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/rapport\\_tabagisme.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/rapport_tabagisme.htm)

<sup>32</sup> 18 % qui fument des cigarillos, comparativement à 15 % qui fument la cigarette. Institut de la statistique du Québec, « Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire 2008 ». [http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf2009/Tabac\\_alcool2008.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf2009/Tabac_alcool2008.pdf)

<sup>33</sup> Communiqué de l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation, 7 mai 2010. <http://www.newswire.ca/en/releases/archive/May2010/07/c9671.html>



## 6

**L'ACDA prétend que la contrebande de tabac serait la principale cause derrière la fermeture de 2300 dépanneurs au Canada l'an dernier, les deux tiers des dépanneurs défunts se retrouvant au Québec et en Ontario<sup>34</sup>.**

En fait, la contrebande de tabac n'a pas entraîné de diminution du nombre de points de vente du tabac au Québec.

- ▶ Puisqu'il est question de la vente du tabac légale, il est plus pertinent d'examiner le nombre de points de vente du tabac, comptabilisés depuis juin 2006 dans un registre géré par le ministère du Revenu<sup>35</sup>. Selon ce registre, le nombre total de vendeurs de tabac au Québec est passé de **7509 en 2007 à 7725 en 2010**.<sup>36</sup> Qu'il s'agisse de dépanneurs, d'épiceries ou de stations d'essence, il y a maintenant plus de commerces qui vendent des produits du tabac au Québec comparativement à 2007, soit 214 (ou 3 %) de plus.

## 7

**L'ACDA ne fait jamais mention des nombreuses mesures de lutte contre la contrebande prônées par les groupes de santé, qui restent présentement sur les tablettes. Ce sont ces mesures — et non pas une baisse des taxes — qui devraient être implantées.**

Les gouvernements fédéral et québécois ont fait des efforts considérables pour combattre la contrebande (surtout le gouvernement du Québec). Mais ces derniers peuvent en faire beaucoup plus. Voici quelques-une des mesures prônées par les groupes de santé<sup>37</sup> :

- ▶ Fournir de **meilleurs outils législatifs pour combattre les petits réseaux de distribution** et de possession de tabac de contrebande, comme des constats ou des peines plus appropriés, l'uniformisation de l'application des diverses lois, des outils pour permettre aux policiers de mieux différencier les cigarettes de contrebande des cigarettes légales, etc. (mesures pouvant être introduites par le gouvernement provincial).
- ▶ **Interdire l'approvisionnement en matières premières**, en équipements et autres nécessités aux fabricants non licenciés.
- ▶ **Persuader le gouvernement américain de mettre un terme aux activités des fabricants illégaux** situés sur son territoire et d'adopter des mesures similaires.
- ▶ **Révocation immédiate du permis** des fabricants qui ne respectent pas les lois.
- ▶ **Instaurer un système de marquage et de traçabilité** des produits du tabac sur les emballages et sur les unités de produits.
- ▶ **Augmentation substantielle de la caution** permettant l'obtention d'un permis fédéral de fabrication des produits du tabac.
- ▶ **Appliquer une taxe sur le tabac des Premières Nations** égale à la taxe provinciale et dont les revenus seraient conservés par les gouvernements des Premières Nations.

<sup>34</sup> Association canadienne des dépanneurs en alimentation, Communiqué de presse, 6 avril 2010.  
<http://www.cnw.ca/fr/releases/archive/April2010/06/c7870.html>

<sup>35</sup> Registre des entreprises, « Modalités d'inscription aux détaillants de tabac », ministère québécois du Revenu, Décembre 2005.  
[www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/tabac/download.php?f=d03d6eff397d7e9df7d8bbd093e257d9](http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/tabac/download.php?f=d03d6eff397d7e9df7d8bbd093e257d9)

<sup>36</sup> Le registre indique qu'il y avait 7509 détaillants de tabac en septembre 2007; 7472 en février 2009; 7725 en février 2010. Information fournie par le **Service de lutte contre le tabagisme, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec**.  
[www.registreentreprises.gouv.qc.ca/en/consulter/rechercher/elements\\_registre.aspx](http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/en/consulter/rechercher/elements_registre.aspx)

<sup>37</sup> Coalition canadienne pour l'action sur le tabac. Mémoire présenté au comité permanent, 5 mai 2008.  
[http://www.cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2008/MEMO\\_08\\_05\\_05\\_CCAT\\_ContrabandHearingsFRA.pdf](http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2008/MEMO_08_05_05_CCAT_ContrabandHearingsFRA.pdf).

## 8

## L'ACDA continue à colporter le mythe selon lequel les cigarettes légales seraient plus sécuritaires que les cigarettes de contrebande<sup>38</sup>.

Contrairement à ce que laisse entendre l'ACDA, les cigarettes de contrebande ne sont pas plus mortelles que les cigarettes légales.

► L'ACDA présente de façon malhonnête les résultats d'une étude de Santé Canada qui compare le niveau de certaines substances toxiques dans les cigarettes de contrebande à celui dans les cigarettes légales. Bien que les cigarettes de contrebande contiennent une concentration plus élevée de certaines substances chimiques, elles en contiennent également moins de certaines autres (ex. : l'acide cyanhydrique, le formaldéhyde, la Crotonaldéhyde.)<sup>39</sup> Santé Canada précise que « *Les mêmes substances chimiques sont présentes dans la fumée des cigarettes de contrebande et légales. Pour la plupart de ces substances, aucune différence notable n'est observée entre les quantités dans la fumée des cigarettes de contrebande et légales.* »<sup>40</sup>

► De manière encore plus importante, Santé Canada conclut que « **Fumer des cigarettes de contrebande présente les mêmes risques d'effets nocifs pour la santé que de fumer des cigarettes légales.** »<sup>41</sup> En autres mots, comparer la consommation de cigarettes de contrebande à la consommation de cigarettes légales, c'est comparer une chute du 30<sup>e</sup> étage à une du 29<sup>e</sup>.

► Les propos comme « *[les cigarettes de contrebande] ne sont d'ailleurs pas inspectées. Il n'existe aucun contrôle sur les ingrédients* »<sup>42</sup> ou « *[l'industrie de la cigarette légale] est l'un des secteurs les plus réglementés au Canada* »<sup>43</sup> laissent entendre que les cigarettes légale sont de meilleure 'qualité' que les cigarettes de contrebande. Or, il n'existe aucun contrôle gouvernemental sur les additifs ajoutés au tabac (à l'exception des substances aromatisantes — et, ce, seulement à partir du 5 juillet 2010), ni sur les procédures de fabrication, ni sur les émissions dans la fumée.<sup>44</sup>

► Laisser entendre qu'une sorte de cigarette serait « meilleure » qu'une autre, c'est dangereux et totalement irresponsable. La catastrophe de santé publique entraînée par la supercherie des cigarettes « légères »<sup>45</sup> a montré à quel point les fausses justifications engendrées par l'industrie contribuent au tabagisme (par exemple, pour qu'un fumeur se dise : « *Au moins c'est moins pire que les cigarettes régulières* »).

### Messages clés

- Fumer des cigarettes de contrebande présente les mêmes risques d'effets nocifs pour la santé que de fumer des cigarettes légales.
- La fumée des cigarettes de contrebande contient les mêmes substances chimiques que celle des cigarettes légales vendues au Canada.

<sup>38</sup> « *les cigarettes sont beaucoup plus toxiques que les cigarettes légales* » tiré de **Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA)**, « La contrebande du tabac : C'est le temps d'agir! », brochure de l'ACDA-AQDA », 2009, page 16 ; « *Il faut dire que les cigarettes de contrebande ... représentent donc un danger encore plus grand pour les gens* », **Jean-François Rioux**, porte-parole pour l'ACDA, cité dans « Bonnardel s'engage à réduire la contrebande de cigarettes », La Voix de l'Est, 13 mai 2010, <http://www.cyberpresse.ca/la-voix-de-est/actualites/201005/13/01-4279996-bonnardel-sengage-a-reduire-la-contrebande-de-cigarettes.php> ; « Un grand nombre de ces cigarettes aboutit dans les écoles secondaires. Ces jeunes fument des saletés », **Dave Bryans**, président de l'ACDA, cité dans « Cigarettes illégales à base de moisissure », L'Aviron, 2 avril 2010, <http://l'aviron.canoe.ca/webapp/sitepages/content.asp?contentid=135929&id=267>

<sup>39</sup> **Santé Canada**, 2009. « Cigarettes de contrebande : analyse de la fumée », tableau page 3. [www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/alt\\_formats/hecs-sesc/pdf/pubs/tobac-tabac/contra-cig-contre/contra-cig-contre-fra.pdf](http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/alt_formats/hecs-sesc/pdf/pubs/tobac-tabac/contra-cig-contre/contra-cig-contre-fra.pdf)

<sup>40</sup> **Santé Canada**, 2009. « Cigarettes de contrebande : analyse de la fumée », page 1. [www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/alt\\_formats/hecs-sesc/pdf/pubs/tobac-tabac/contra-cig-contre/contra-cig-contre-fra.pdf](http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/alt_formats/hecs-sesc/pdf/pubs/tobac-tabac/contra-cig-contre/contra-cig-contre-fra.pdf)

<sup>41</sup> **Santé Canada**, 2009. « Cigarettes de contrebande : analyse de la fumée », encadré page 1. [www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/alt\\_formats/hecs-sesc/pdf/pubs/tobac-tabac/contra-cig-contre/contra-cig-contre-fra.pdf](http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/alt_formats/hecs-sesc/pdf/pubs/tobac-tabac/contra-cig-contre/contra-cig-contre-fra.pdf)

<sup>42</sup> **Michel Gadbois**, lettre du 8 mai 2008.

<sup>43</sup> **Gary Grant**, porte-parole de la **Coalition nationale contre le tabac** (créée par l'ACDA), cité dans « Cigarettes illégales à base de moisissure », L'Aviron, 2 avril 2010, <http://l'aviron.canoe.ca/webapp/sitepages/content.asp?contentid=135929&id=267>

<sup>44</sup> Le seul contrôle sur les cigarettes concerne le taux d'inflammabilité

<sup>45</sup> **National Cancer Institute**, Monograph 13: "Risks Associated with Smoking Cigarettes with Low Machine-Measured Yields of Tar and Nicotine", <http://www.cancer.gov/newscenter/lowtar>; <http://cancercontrol.cancer.gov/tcrb/monographs/13/index.html>